

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20170113-D_2017_1_9 DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

Reçu le 18/01/2017

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_1_9

L' an deux mille dix sept , le vendredi 13 janvier à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 06 Janvier 2017

Présents : 13

Présents : Madame BERTIN Nathalie, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame GROLEAU Rachel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame RELET Graziella, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur SUSSET Bernard

Votants : 19

**Objet : Vente parcelles -
Lotissement Hameau de la
Chauvèterie**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLEAU Rachel
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie
Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSSY Stéphanie, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme de construction de logements sociaux "la Chauvèterie" est bientôt terminé et que la commune a enfin trouvé les deux derniers acquéreurs pour la construction des deux maisons individuelles restantes.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il précise le prix de vente des terrains à construire, initialement fixé à 17 € le m² a été ramené à 15 €/m² afin de trouver plus rapidement des acquéreurs et finaliser le programme de l'opération.

Vu la délibération D_2013_11_3 en date du 13 décembre 2013 précisant le prix de vente des terrains.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ramener le prix de vente des terrains pour les logements en accession à la propriété à 15 € le m²;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision et notamment les actes notariés.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/01/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 18 JAN. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET

